

PROCES VERBAL de l'Assemblée Extraordinaire de l'AFRAG du 1 novembre 2013

Avant d'aborder les choses sérieuses à l'ordre du jour de cette assemblée, nous aimerions rappeler que le but de l'AFRAG a toujours été de diminuer les nuisances causées par les avions qui nous survolent, en les déplaçant vers le milieu du lac et en limitant les vols de nuit. Mais, soyons clairs, les avions, nous les entendrons toujours, que nous réussissions ou pas dans notre tentative. Nous oeuvrons seulement pour qu'on les entende moins.

Ceci rappelé, nous pouvons dire que l'année écoulée depuis notre dernière assemblée du 29 août 2012 a été la plus active depuis l'existence de l'AFRAG, en 1999.

D'abord, après 12 ans de procédure, la décision de l'OFAC est tombée le 12 septembre 2012, avec la conclusion qu'une approche segmentée passant au milieu du petit lac était refusée.

Ensuite, le 18 septembre 2012, l'OFAC enfonçait le clou en ne décidant pas sur les vols de nuit tant que la fiche PISA (plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) concernant Genève n'aura pas été adoptée par le Conseil Général, soit dans 3 à 4 ans.

Le seul recours possible concernait l'approche segmentée et nous n'avions que 30 jours pour le faire, ce que nous avons fait le 15 octobre 2012. Mais, à cause de ce délai très court, de tous les recourants de 2001, nous nous sommes retrouvés tout seuls pour le faire.

Nous avons donc organisé, le 2 novembre 2012, une assemblée extraordinaire pour vous exposer cette situation. L'assemblée ensuite avait accepté une légère modification de nos statuts, avait avalisé l'intégration de M. Pascal Favre dans le Comité et nous avait accordé le droit d'avancer notre trésor de guerre, soit 3.000 SFR, comme avance de frais juridiques pour ce recours. Monsieur Favre a, depuis 2013, repris le poste de M. Gino Mazzariol, trésorier démissionnaire.

Nous avons pu adjoindre à notre recours des lettres de soutien à l'AFRAG de la part des Maires de Nernier, Messery et Chens s/Léman.

Nous avons décidé également, lors de cette assemblée extraordinaire, de mettre en route une campagne de recherche de fonds, une recherche de donateurs. Et là, nous devons dire merci à tous ceux et celles de nos concitoyens qui nous ont soutenus en temps et en argent, aux Mairies, aux associations comme LAC, ARAG et ATCR. Un chaleureux merci, car nous avons récolté au total autour de 26.000 €, qui nous ont permis de voir venir la suite et de pouvoir payer les expertises et les avocats nécessaires. Un grand merci donc à tous ces donateurs. Nous allons en parler encore tout à l'heure plus en détail.

Dans leurs réponses au Juge du TAF (Tribunal Administratif Fédéral) du 31 janvier 2013, l'AIG et l'OFAC ont mis en cause notre qualité juridique pour recourir et donc la recevabilité de notre recours. Ceci nous a obligé à chercher un avis de droit, si possible irréfutable, et nous nous sommes mis en quête d'un avocat spécialiste en droit administratif. Nous l'avons trouvé, pour finir, à Lausanne.

Dans cette réponse au TAF, nos adversaires ont repris exactement les mêmes arguments utilisés par l'OFAC pour justifier sa décision négative du 12 septembre 2012. Pour répondre à ceux-ci, nous avons désespérément besoin d'experts crédibles et reconnus, et pour se faire nous avons besoin de temps. Le TAF nous a, pour finir, accordé un délai au 22 avril 2013 pour fournir ces expertises. Les experts trouvés, reconnus internationalement, sont NLR et To70. Tous deux reconnaissent qu'une approche segmentée est parfaitement réalisable en accord avec les règlements de l'OACI et que nos adversaires ont tort.

Nous en parlerons tout à l'heure beaucoup plus en détail

Le 8 mai 2013, le Juge du TAF, dans une décision incidente, nous accordait le droit juridique pour agir et cette décision n'a plus été contestée depuis par nos adversaires.

Par ailleurs, M. Pascal Favre, en vacances à Paris, avait réussi, à force d'insister, à obtenir un rendez-vous avec la DGAC le 25 avril 2013. Nous nous sommes retrouvés à deux face à trois directeurs de la DGAC pour exposer la situation passée et présente. Nous avons reçu l'engagement formel de leur part qu'ils allaient prendre contact avec les autorités suisses pour modifier le statu quo actuel en notre faveur. Nous en parlerons plus en détail tout à l'heure.

Nous avons aussi demandé au TAF, le 13 juin 2013, qu'il suggère à nos adversaires une négociation-conciliation directement entre les parties. En réponse à cette proposition, l'AIG a répondu que la question ne se prête pas à un accord amiable. Voilà qui est clair.

Le 10 juillet 2013, l'AIG, l'OFAC et Skyguide ont fourni une réponse de 40 pages pour contrer l'expertise de NLR et de To70 et justifier, selon eux, l'impossibilité pratique et sûre d'une approche segmentée sur le petit lac.

Le TAF a envoyé l'ensemble du dossier, pour avis, au DETEC, à l'OFEV, à l'Etat de Genève et aux Mairies de Nernier, Messery et Chens. Le délai a été fixé au 30 septembre. Nous avons reçu ces avis le 21 octobre, et à l'exception des Mairies de Chens, Nernier et Messery, ils nous sont tous contraires, ce à quoi nous nous attendions. Le TAF nous a fixé un délai au 11 novembre pour répondre à tous les arguments présentés par nos adversaires depuis le 10 juillet. Nous nous attelons à cette tâche avec l'aide de NLR à qui nous avons demandé une contre-expertise, déjà le 1^{er} septembre.

Cette introduction était un peu longue mais cependant indispensable pour la compréhension de la situation où l'AFRAG se trouve.

Nous allons aborder maintenant en détail les points de l'ordre du jour.

Point 1 : Exposition des comptes 2013 de l'AFRAG

PERTES ET PROFITS 2013 AU 1.10.2013

Revenus	26089	Dépenses	12839
Subventions		Avocat	5850
Nernier	900	Expertise	6500
Messery	3000	Frais de déplacement	370
Yvoire	875	Frais postaux	94
Chens-sur-Léman	1000	Services bancaires	25
Dons			
ATCR	7000		
ARAG	2000		
Privés	11250		
Cotisation	63		
Revenus financiers	1		

Un grand merci aux communes, associations ainsi
qu'aux personnes qui soutiennent notre association

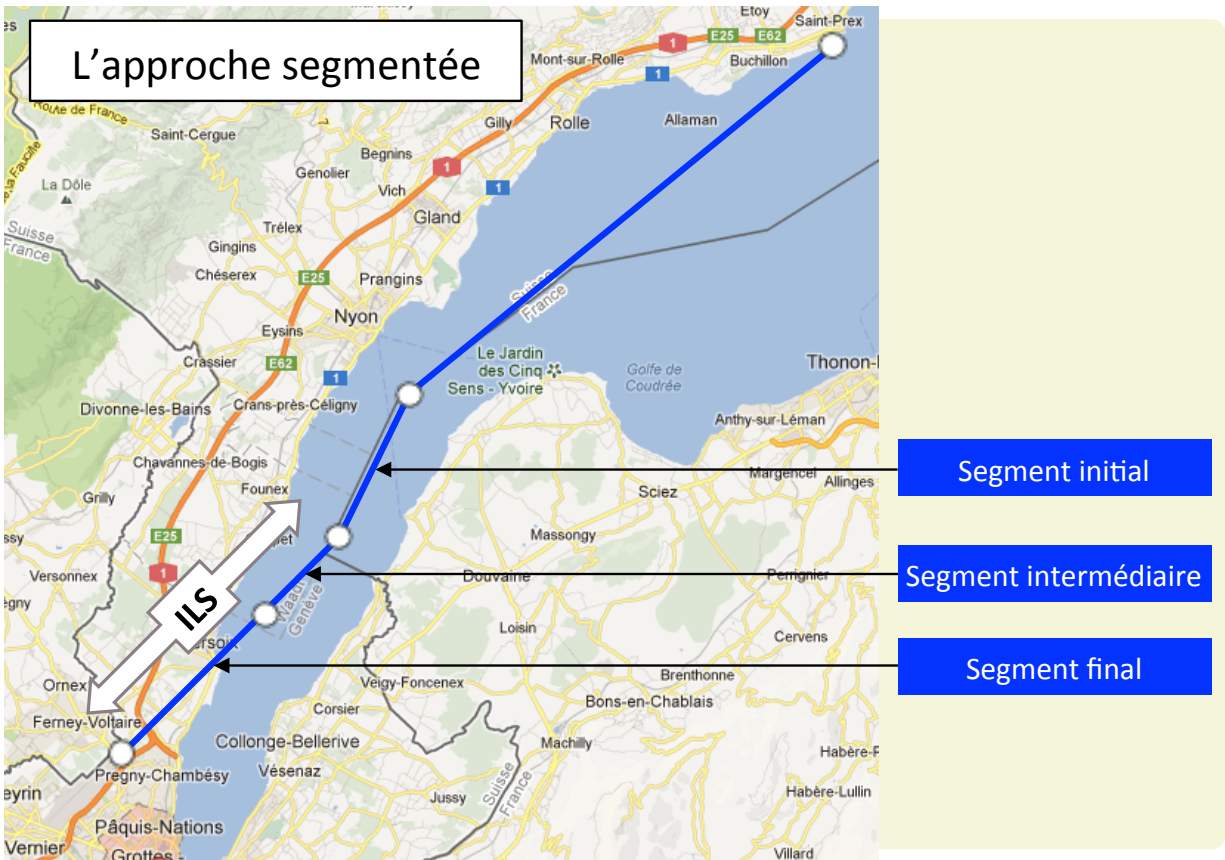
BILAN INTERMÉDIAIRE AU 1.10.2013

	31.12.12	01.10.13
Actifs	559	13792
Banque - compte courant	435	2711
Banque - livret	52	11053
Caisse	72	28
Engagements Prévus		7400
Avocat		2000
Expertise		4600
Frais de déplacement		800
Solde à disposition		6392

Lecture du rapport de la vérificatrice aux comptes, Mme Diana Vazquez.

Les comptes 2013 sont adoptés par l'assemblée à l'unanimité.

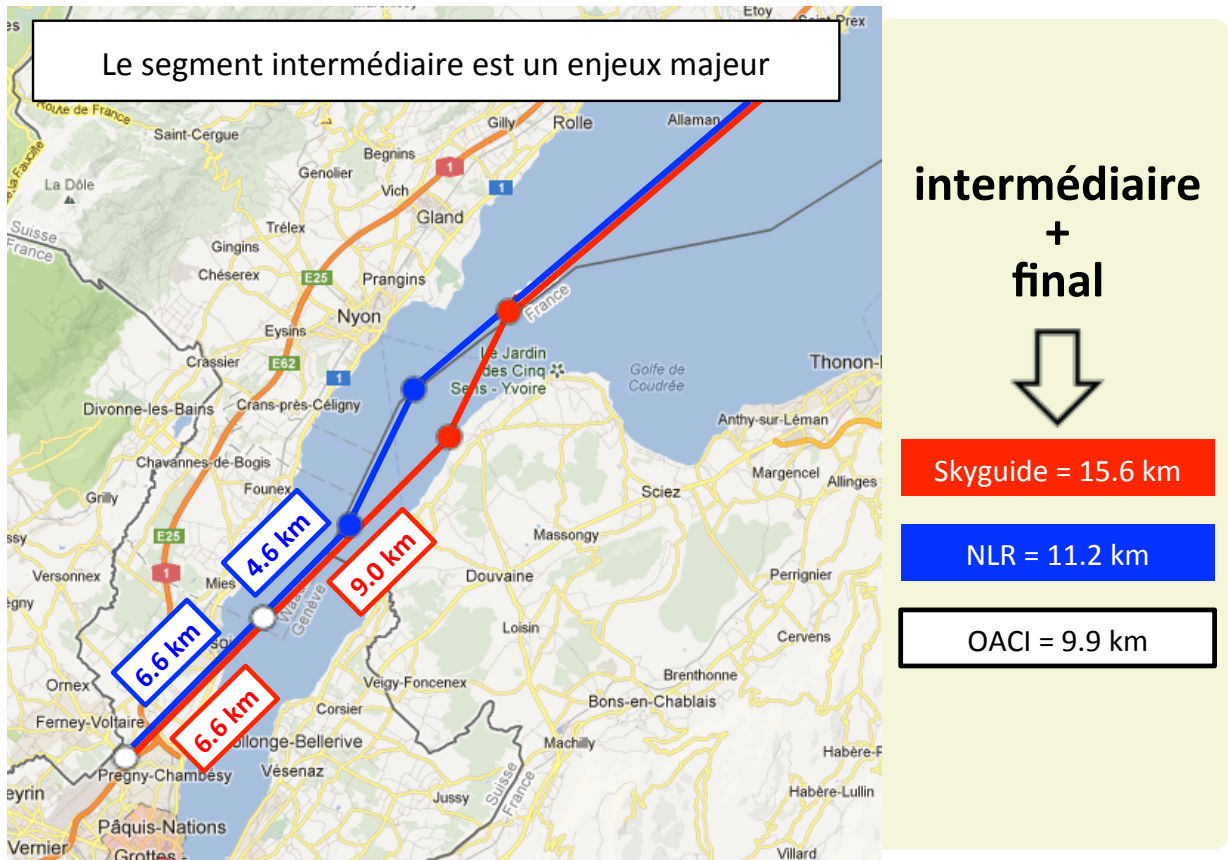
Point 2 : Approches proposées par l'expert mandaté par l'AFRAG



LONGUEUR MINIMUM DU SEGMENT INTERMÉDIAIRE

- L'OACI définit les règles contraignantes qui doivent être appliquées au niveau international
- De manière générale, la longueur minimale du segment intermédiaire est de 9 km
- Dans le cas d'une approche ILS, ce segment peut être raccourci
- Si l'espace aérien est restreint, la longueur minimal est de 3.5 km pour un angle d'interception de 15 degrés
- NLR pense que l'espace à Genève est restreint, ce que conteste Skyguide, l'AIG et l'OFAC dans leur réponse

EXPLICATION...



Point 3 : Information sur la procédure devant le Tribunal Administratif Fédéral.

RECOURS AU TAF (TRIBUNAL FÉDÉRAL ADMINISTRATIF)

- Les grandes étapes :
 - Octobre 2012 : Seule l'AFRAG dépose un recours, dans le délai de 30 jours, sans moyens permettant de mandater un avocat ou un expert en aviation
 - Janvier 2013 : L'OFAC et l'AIG répondent à notre recours
 - Avril 2013 : L'AFRAG produit une réplique de 30 pages avec l'aide d'un avocat et de 2 experts internationaux reconnus, NLR et to70
 - Juillet 2013 : L'OFAC et l'AIG produisent une duplique de 39 pages (ils commencent à nous prendre au sérieux).
Le TAF accorde aux communes de Nernier, Messery et Chens-sur-Léman ainsi qu'au département fédéral suisse des transports et celui de l'environnement de produire leurs observations
 - Octobre 2013 : Nous recevons ces observations et nous préparons une réponse avec l'aide de NLR

RECEVABILITÉ DU RECOURS DE L'AFRAG

- 2001 : L'AFRAG a été reconnue dans le recours de 2001
- Novembre 2012 : 2 avocats doutent de notre capacité à recourir devant le TAF. Nous modifions nos statuts pour augmenter nos chances
- Janvier 2013 : L'AIG attaque la recevabilité de l'AFRAG
- Février 2013 : 3 avocats genevois, spécialistes du droit administratif, refusent de défendre nos intérêts
- Avril 2013 : Me Bovay, avocat et professeur à Lausanne produit un avis de droit démontrant notre capacité pour agir.
- Mai 2013 : Le TAF déclare notre recours recevable

UNE 1^{ère} VICTOIRE

Point 4 : Information sur les démarches au niveau politique

RENCONTRE DGAC - AFRAG

- Septembre 2012, l'AFRAG sollicite l'aide du Député Marc Francina qui contacte le ministère
- Février 2013, le Ministre des transports Frédéric Cuvillier demande à la DGAC de s'approcher des autorités suisses afin d'étudier toutes les solutions pour réduire les nuisances, y compris les proposition de l'AFRAG
- Avril 2013, l'AFRAG rencontre la DGAC à Paris qui promet :
 - Une réunion en mai avec Skyguide pour partager les éléments techniques
 - Une réunion en juin avec l'OFAC afin de leur signifier que la France entend exercer un droit de regard sur cette approche

PROCHAINES ÉTAPES

- Août 2013, le Ministre confirme que la DGAC étudie une trajectoire alternative
- L'AFRAG va solliciter une rencontre avec la DGAC pour revoir l'approche en préparation et les étapes futures prévues

LE MINISTRE SEMBLE DÉTERMINÉ À FAIRE PRESSION SUR LA SUISSE POUR TROUVER UNE SOLUTION MAIS IL A INDIQUÉ QUE LE PROCESSUS PRENDRA DU TEMPS

Point 5 : Cotisation 2013

Inchangée. La cotisation se monte à 10€ de base + 1€ par personne intéressée par l'AFRAG faisant partie de la famille. Ainsi une personne égale 11€, deux personnes 12€, quatre personnes 14€, ainsi de suite.

Le Président insiste pour qu'on obtienne un maximum de membres afin de rester toujours crédible face aux autorités suisses et françaises.

La cotisation se paye annuellement par chèque au nom de l'AFRAG et adressée au Trésorier, M. Pascal Fravre, 25 Allée de Rive, 74140 Nernier

Point 6 : Elections du Comité.

Il n' y a pas de changement. Président : Georges Ryser
Vice-Président : Lars Thorndahl
Trésorier : Pascal Favre
Secrétaire : Janine Schibli
Conseillère : Barbara Hirsch

Point 7 : Questions et réponses.

Après quelques éclaircissements sur les événements passés et les prochaines étapes à venir, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 h.